

Impacts des crises successives sur les entreprises artisanales du Bâtiment en Auvergne-Rhône-Alpes

AVRIL 2022 – ENQUÊTE FLASH



Etude réalisée par la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes
en collaboration avec les CAPEB Départementales

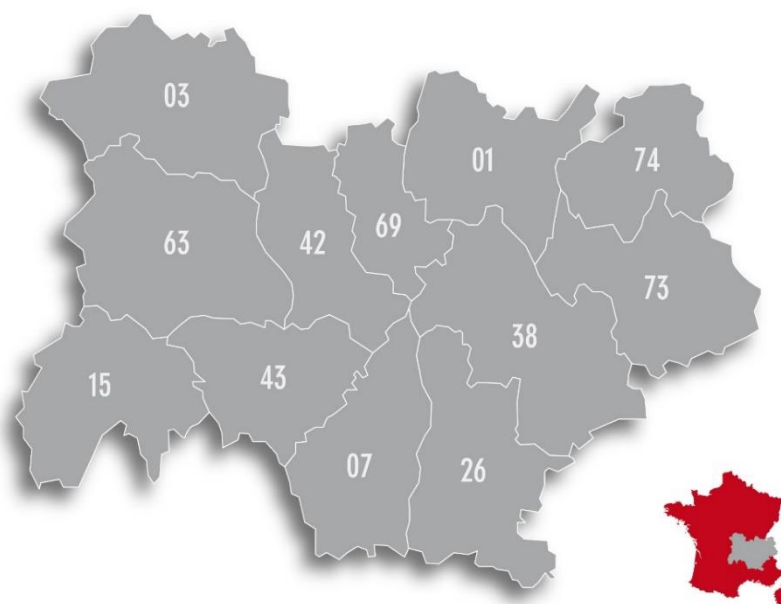
UNE ÉTUDE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La CAPEB est à l'écoute des entreprises artisanales du Bâtiment impactées par les crises successives que nous rencontrons actuellement : conflit russo-ukrainien, épidémie de Covid 19, etc.

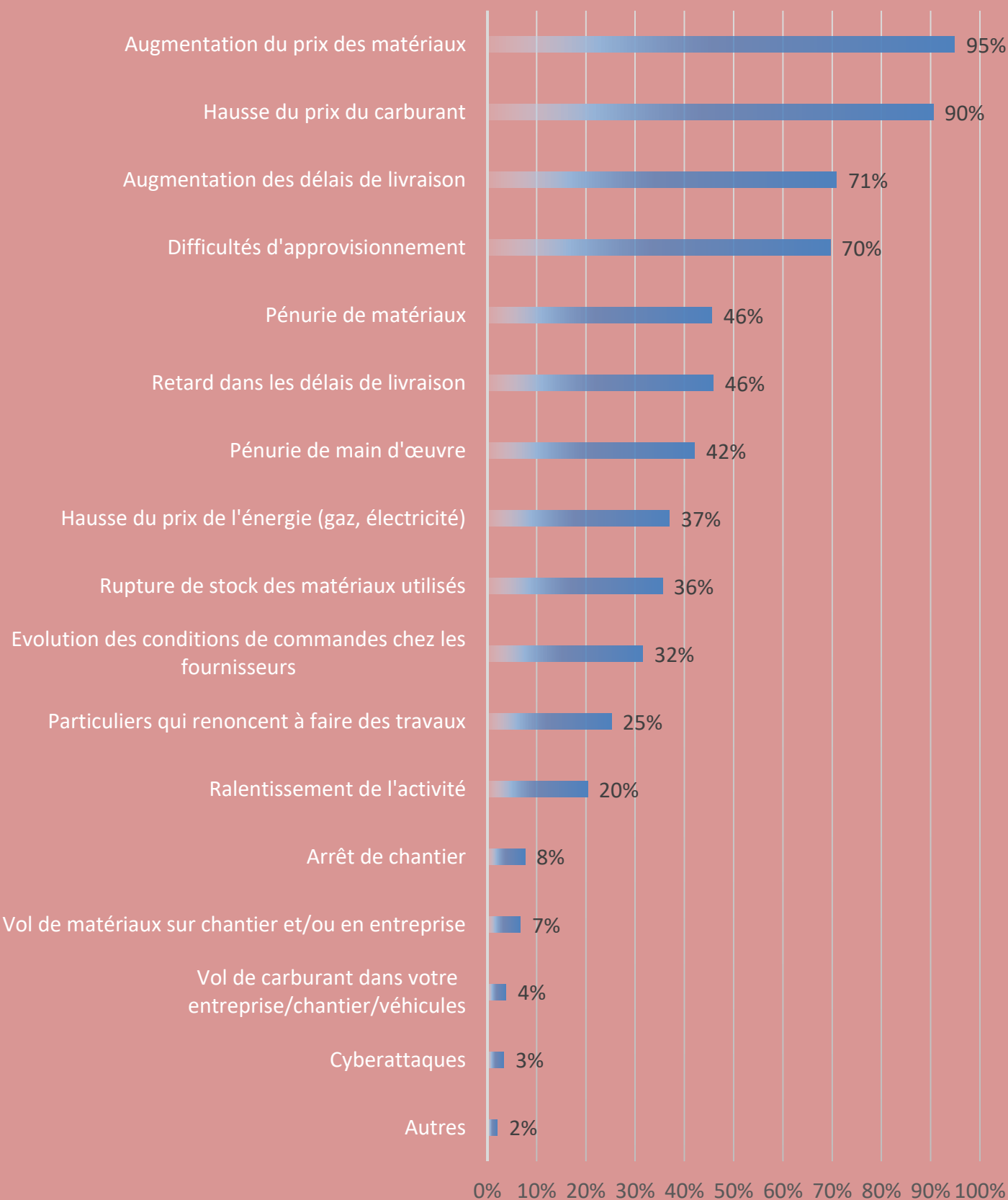
Afin de prendre la mesure des difficultés réelles que les entreprises artisanales du Bâtiment rencontrent et de l'impact de ces crises sur leurs activités et la situation des chefs d'entreprises, la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes a mené une enquête auprès de 9 départements* de la région.

On retrouve dans ce document les difficultés rencontrées, les actions menées par les entreprises pour pallier aux pénuries et augmentations des prix des matériaux et de l'énergie.

*Au moment de la réalisation de l'enquête, trois départements avaient déjà interrogé leurs adhérents.



QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS QUE VOUS RENCONTREZ ACTUELLEMENT ?



L'augmentation du prix des matériaux touche toutes les entreprises artisanales du Bâtiment, quels que soient leur taille et leur corps d'état pour 95% des entreprises interrogées. Tout comme la hausse du prix du carburant pour 90%.

Nous constatons un impact différent suivant la taille de l'entreprise sur certaines difficultés rencontrées :

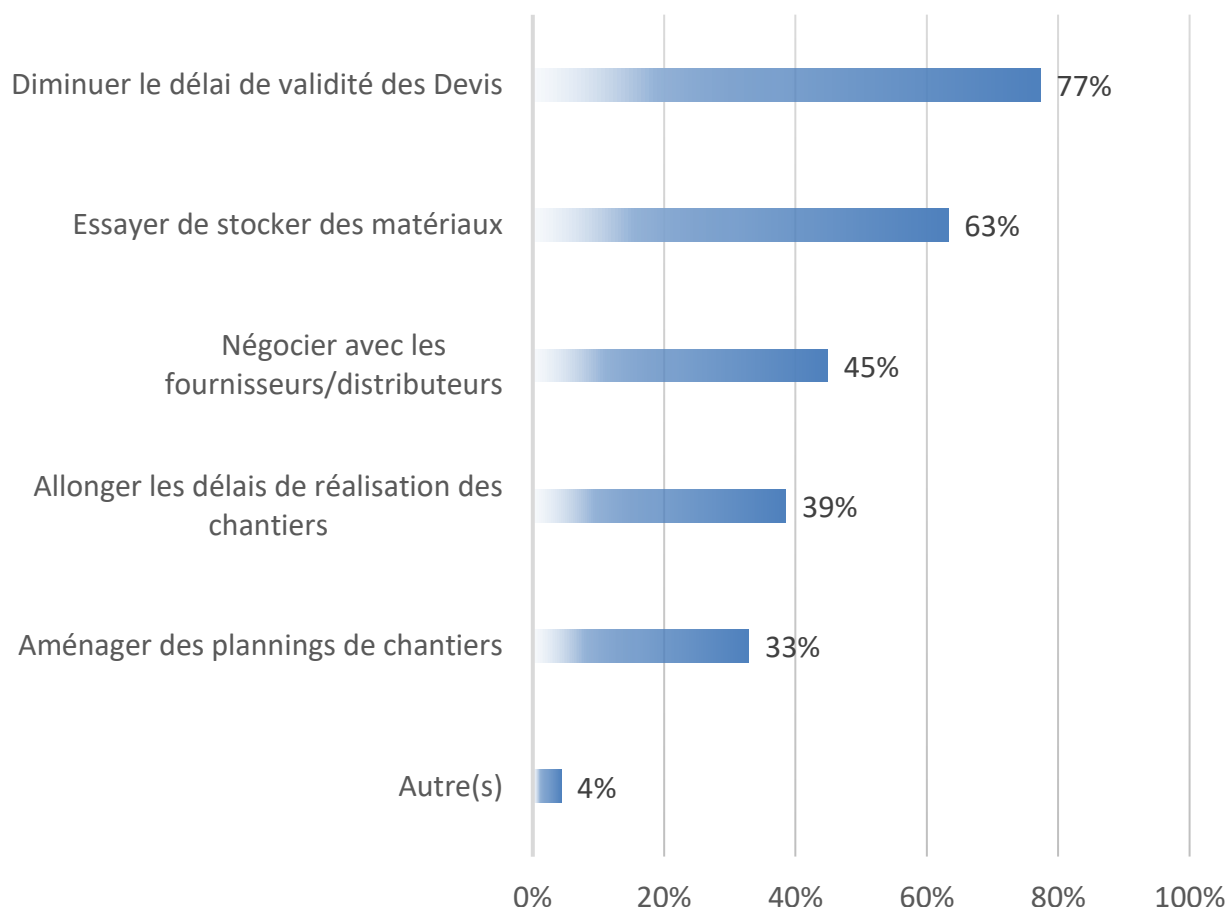
- Les Cyberattaques touchent 18% des entreprises de 20 salariés et plus.
- Les vols sont également plus fréquents dans les entreprises de taille plus importante :
 - o Vol de carburant : 18% des plus de 20 salariés / 4% en moyenne régionale.
 - o Vol de matériaux sur chantier : 11% des 5 à 10 salariés et 36% des plus de 20 salariés / 7% en moyenne.
- Abandon des travaux par les particuliers : 28% des 1 à 5 salariés et 18% des plus de 20 salariés.
- Evolution des conditions fournisseurs : 19% des entreprises sans salariés et 49% des entreprises ayant 11 à 19 salariés / 32% moyenne régionale.

Dans la liste des matériaux les plus touchés par les pénuries et augmentations de prix ressortent particulièrement :

- L'Acier et autres métaux : Aluminium, Cuivre, Laiton, Inox.
- Le Bois et les produits dérivés : menuiseries, parquets, panneaux, OSB, bois de charpente, lamellé/collé, etc. Sans distinction d'essence ou de localisation.
- Les matériaux d'isolation
- La ferraille
- Les consommables : visserie, quincaillerie, silicone, joint, etc.
- Les tuiles et tous les matériaux de couverture et zinguerie
- Les matériaux de plâtrerie : plaques et armatures métalliques
- La peinture
- Le carrelage et la faïence
- Les matériaux construction (béton, briques, armatures, fer, ciment, etc.)
- Les matériaux avec composant électronique/électrique (disjoncteurs, tableaux, clim, volets roulants, photovoltaïque, etc.)
- La menuiserie (alu, PVC)
- Le PVC (hors menuiserie)
- L'équipement chauffage (chaudières / PAC / etc.)
- Les sanitaires / la robinetterie

Tous les matériaux sont impactés !

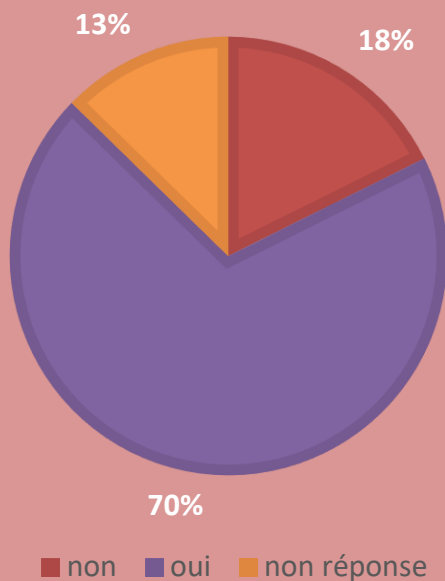
QUELLES SOLUTIONS METTEZ-VOUS EN PLACE POUR FAIRE FACE À CES PÉNURIES ?



D'autres pratiques ont été choisies par les entreprises :

Se tourner vers des producteurs locaux
Diminuer l'activité et réduire le personnel
Mettre en place de conditions de revalorisation des devis
Répercuter directement les hausses sur les prix de vente
Négocier avec les clients les augmentations de prix et les délais de démarrage des chantiers
Commander sur Internet à prix fort

AVEZ-VOUS SUBI DES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LE DEVIS SIGNÉ ET LA FACTURE ÉTABLIE ?



70%

des entreprises ont subi des variations de prix entre le devis signé et la facture. Ces variations sont à la source de la perte de marge rencontrée par les entreprises.

58% pour les entreprises sans salariés

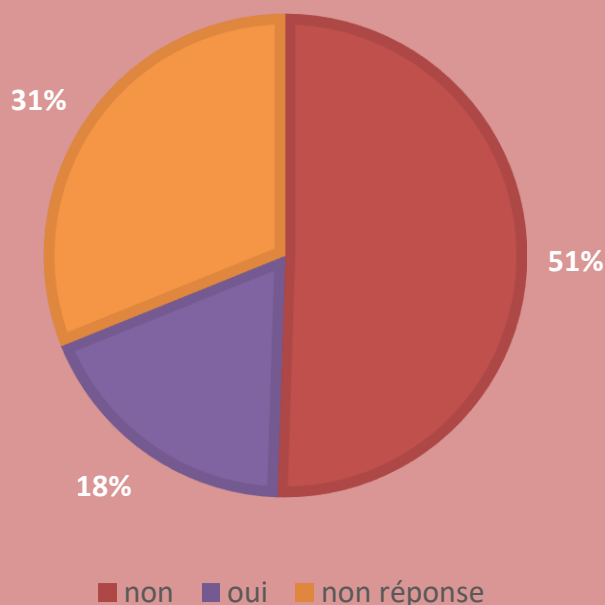
18%

seulement des entreprises ont répercuté cette hausse.

36% pour les entreprises de plus de 20 salariés

8% des entreprises de 1 à 5 salariés

AVEZ-VOUS RÉPERCUTÉ CETTE HAUSSE ?



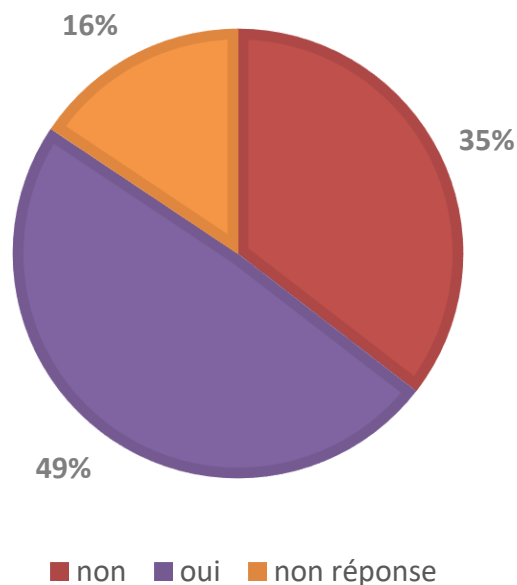
49%

des entreprises sont mises en difficulté par la hausse du prix du carburant.

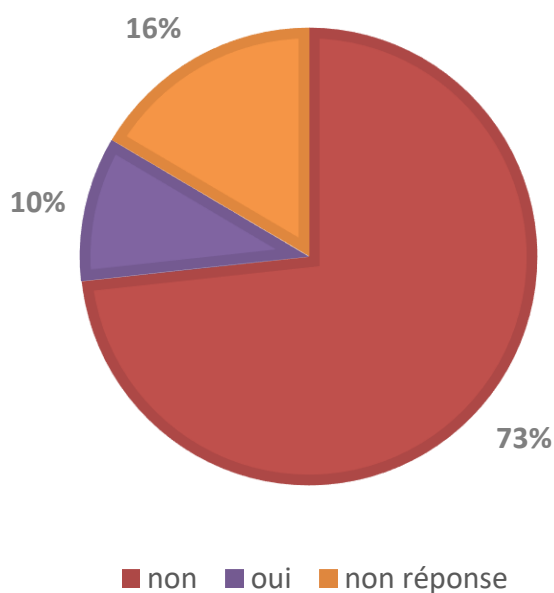
64% pour les entreprises de plus de 20 salariés

59% pour les entreprises de 5 à 10 salariés

LA HAUSSE DU PRIX DU CARBURANT MET-ELLE VOTRE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ ?



AVEZ-VOUS MIS EN PLACE DES MESURES POUR PALLIER À L'AUGMENTATION DU PRIX DU CARBURANT ?

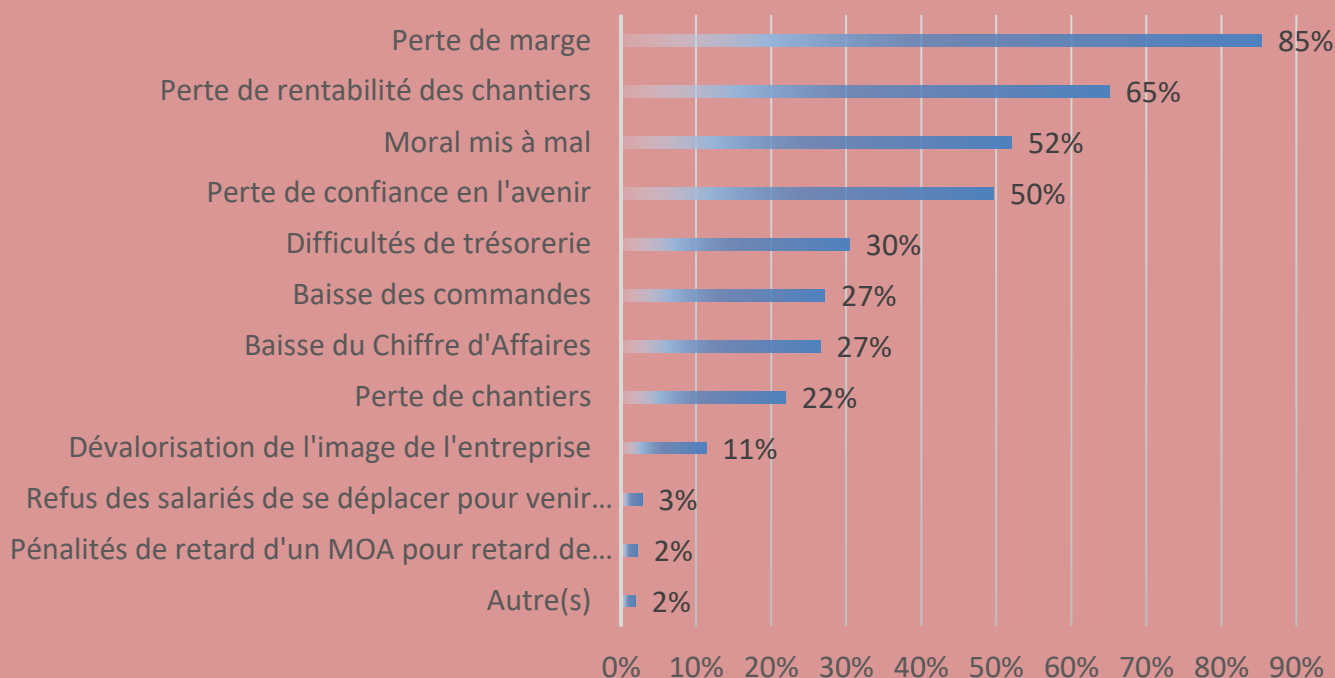


10%

des entreprises seulement ont mis en place des mesures pour pallier à l'augmentation du coût du carburant.

15% pour les entreprises de 5 à 10 salariés

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR VOUS, VOTRE ENTREPRISE, VOTRE ACTIVITÉ ?



85% des entreprises constatent une perte de marge (78% des entreprises sans salariés)

Perte de rentabilité des chantiers
(45% des entreprises sans salariés)

65%

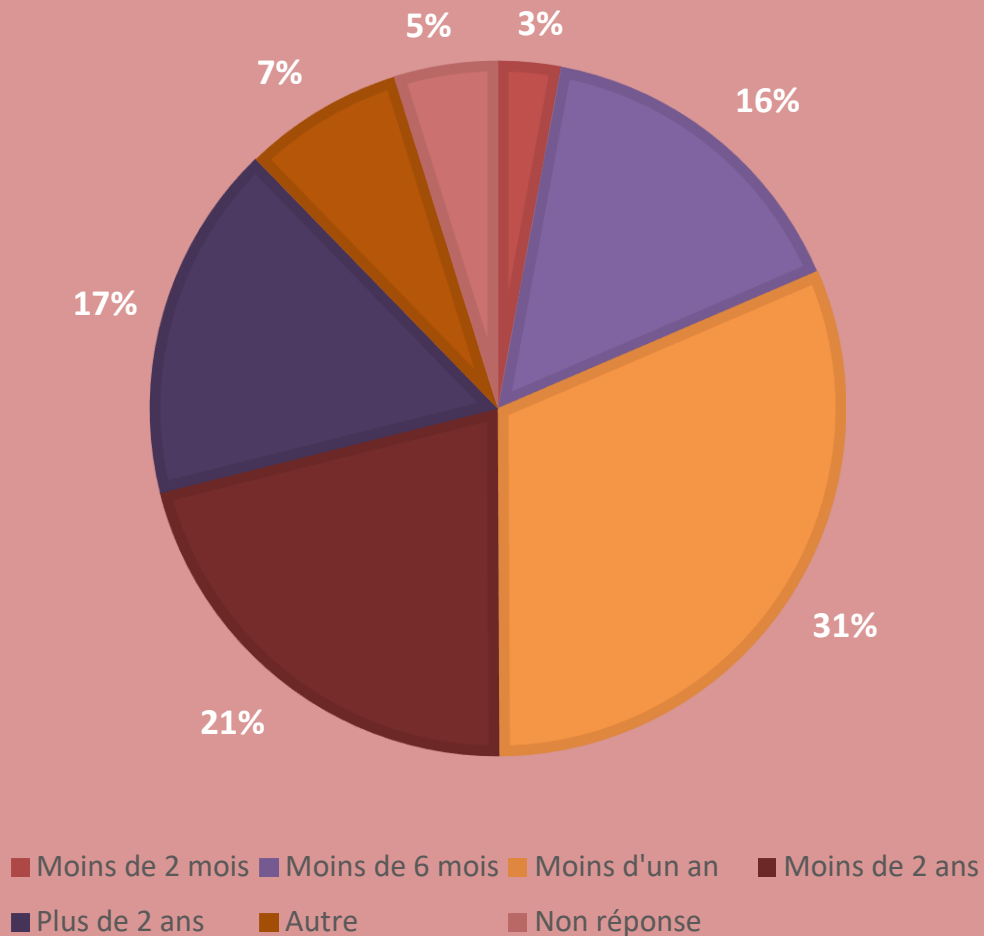
Au-delà de la santé financière des entreprises qui est influencée par l'environnement économique, **l'état de santé du dirigeant** est également impacté. 52% des chefs d'entreprise déclarent avoir leur moral affecté par les conditions de travail actuelles et 1 sur 2 constate une perte de confiance en l'avenir.

Là encore les critères de taille ont leur importance :

- Si 50% des artisans seuls ont une perte de confiance en l'avenir, ils sont 18% des entreprises de plus de 20 salariés,
- Si 56% des entreprises de 5 à 11 salariés ont leur moral impacté, elles sont 27% des entreprises de plus de 20 salariés.

Pour 30% des entreprises les **difficultés de trésorerie** sont une conséquence des tensions sur les Marchés des entreprises (38% pour les entreprises de 11 à 20 salariés).

COMBIEN DE TEMPS PENSEZ-VOUS QUE VOTRE ENTREPRISE PUISSE FAIRE FACE À CES DIFFICULTÉS ?



31%

des entreprises ne pourront pas faire face aux difficultés engendrées par le contexte économique et géopolitique au-delà d'un an.

45% des entreprises de plus de 20 salariés pourront tenir 2 ans et plus, mais seulement 18% des entreprises sans salariés et 17% des entreprises entre 1 et 5 salariés.



CAPEB AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

59 rue de Saint Cyr – CP 404 – 69338 LYON Cedex 09

Tél. 04 72 85 06 66

Mail : capeb@capeb-auvergnerhonealpes.fr

www.capeb.fr/auvergne-rhone-alpes